

## Séance publique du 17 mai 2005

### Délibération n° 2005-2651

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Centre-bourg - Restructuration - Ouverture de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, le centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or connaît des difficultés croissantes de fonctionnement :

- problèmes de sécurité pour les piétons, d'accessibilité des commerces et des équipements,
- engorgement du trafic aux heures de pointe,
- manque de cohérence du stationnement,

auxquelles vient s'ajouter un manque de qualité paysagère et d'articulation entre les différents espaces publics.

Dans le cadre de la politique communautaire de revitalisation des centres et d'embellissement des espaces publics de l'agglomération, la municipalité de Saint Didier au Mont d'Or a sollicité l'intervention de la Communauté urbaine, en partenariat avec le département du Rhône, en vue d'améliorer le fonctionnement urbain et de requalifier les espaces majeurs du cœur de village, avec une préoccupation à la fois d'esthétique et de sécurité.

L'opération de restructuration du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 de la Communauté urbaine.

Par son importance et sa nature, le projet d'aménagement des voiries et des espaces publics du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or doit, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 2° du code de l'urbanisme, faire l'objet d'une concertation préalable.

Le périmètre soumis à concertation est constitué d'un double périmètre comprenant :

un périmètre de projet avec :

- la place Abbé Boursier,
- la place Michel,
- le carrefour République-Esparcieux-Castellard,
- la rue Esparcieux sur la portion longeant la place Michel,
- la rue de Castellard dans sa portion longeant le socle de l'église

et un périmètre de réflexion, à savoir le centre-bourg dans un rectangle allant :

- de la place du monument aux morts au nord à la fourche rue du Mont d'Or, rue Rongier et avenue de la République au sud,
- du chemin du Grapillon à l'ouest au chemin du Rupillon à l'est.

## Les objectifs du projet d'aménagement

Les objectifs poursuivis pour cette opération d'aménagement sont :

- renforcer la dynamique commerciale du centre,
- améliorer les conditions de circulation et de stationnement,
- améliorer les accès aux différents équipements communaux,
- mettre en cohérence le traitement des espaces publics.

Sur l'initiative de la Communauté urbaine, des études préliminaires (études de cadrage urbain et de circulation) ont été réalisées en 2004 afin de dégager les scénarios d'aménagement envisageables pour répondre à ces objectifs.

Le carrefour central sera restructuré afin de fluidifier la circulation, d'améliorer la sécurité et la qualité des liaisons piétonnes par :

- la mise en place d'un nouveau mode de régulation du carrefour : giratoire ou carrefour régulé par des feux ;
- le redressement des rues Esparcieux et de Castellard permettant la restructuration du carrefour, l'amélioration et la sécurisation des cheminements pour piétons.

Les espaces publics seront revalorisés pour créer des lieux de centralité et de convivialité :

- requalification urbaine et paysagère de la place Michel avec une amélioration de l'accès des automobiles et piétons au parking,
- création d'une placette sur l'emprise du carrefour central à l'angle sud-ouest de la place Boursier,
- requalification paysagère du socle de l'église et mise en confort des cheminements sur son pourtour.

Les stationnements seront réorganisés sur l'ensemble du secteur dans un objectif de centralité et de sécurisation des déplacements.

## Les modalités de la concertation

L'ensemble du dossier de concertation préalable sera tenu à la disposition des personnes qui souhaiteraient en prendre connaissance du 30 mai au 1er juillet 2005 inclus :

- au siège de la Communauté urbaine, à l'accueil 20, rue du Lac 69003 Lyon, du lundi au vendredi de 9 à 16 heures sans interruption,
- à la mairie de Saint Didier au Mont d'Or :

- . du mardi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 17 heures,
- . les lundi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 15,
- . le samedi de 9 heures à 11 heures 45.

Le dossier de concertation préalable comporte une notice explicative sur les objectifs du projet ainsi qu'un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Une réunion publique pourrait être organisée au cours de la concertation, si le besoin s'en faisait sentir.

Un avis administratif sera affiché en mairie de Saint Didier au Mont d'Or et à l'hôtel de Communauté. Il sera également publié dans un journal local.

Le bilan de la concertation sera soumis à la validation du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Approuve** l'ouverture de la concertation publique préalable pour le projet de restructuration du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or du 30 mai au 1er juillet 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,